

19/2026

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 044-214400756-20260320-30_2026-DE

Nombre de conseillers

en exercice19

présents18

votants19

L'an deux mil vingt-six, le **VINGT MARS**

à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc

PIERRISNARD Béatrice

BODIER Jean-Michel

CHIRADE-ANTHOINE Brigitte

GOINARD Jean-Noël

MARTIN Yves

CROSSAY Myriam

SANSOUCY Philippe

BOUCHET Stéphanie

VERGNES Stéphanie

CAHAREL Loïcia

RABU Sophie

FRICAUD Yoann

MOREAU Karine

GUEGAN Alan

BONNET Claudine

CORBIN Pierre-Marie

CARCREFF Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : GAVALAND Cédric (pouvoir à FRICAUD Yoann)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CAHAREL Loïcia

OBJET

30/2026

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal précédent avait fixé à 5 le nombre d'adjoints. Il précise que ce nombre peut au maximum être porté à 5, sans excéder la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal fixée par l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etant donné le développement des missions et fonctions incombant à la municipalité, il propose de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE

- ⇒ de fixer, pour la durée du mandat du Conseil, à 4 le nombre de postes d'adjoints, conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ⇒ d'autoriser, à ce titre, Monsieur le Maire à déléguer une ou partie de ses fonctions aux 4 adjoints.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ